

PROCÈS-VERBAL du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue en séance extraordinaire le 17 juin à 19h00 à la salle des délibérations du Conseil municipal situé au 22 rue Principale à Notre-Dame-de-Lorette, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Sont présents, les conseillères et conseillers :

Mme Édith Lalancette
Mme Diane Imbault
Mme Sonia Gauthier
M. Jean-Eudes Simard
M. Raphaël Langevin

Est également présent, le directeur général par intérim : M. Charles Whissell

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Rita de Launière constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

5248-06-17

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Entériner le mandat donner pour l'arpentage du terrain du chalet du 49e
4. Entériner le mandat donner pour la réalisation d'un plan d'implantation
5. Travaux rang St-Antoine
6. Demande de subvention au programme PUIT
7. Demande de contribution – sentier pédestre
8. Nomination d'une greffière adjointe et d'une présidente pour les élections 2025
9. Acquisition du service Gonet
10. Ajout d'un lampadaire prêt du 97-99 rang St-Joseph
11. Remplacer tuyauterie au plomb – hôtel de ville
12. Comité artisanal – Subvention
13. Période de question
14. Varia
15. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

5249-06-17

3. Entériner le mandat donner pour l'arpentage du terrain du chalet du 49e

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'entériner le mandat donné à la firme CTR arpenteur géomètre par le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell afin de faire arpenter le terrain du chalet du 49^e parallèle.

ADOPTÉ

5250-06-17

4. Entériner le mandat donner pour la réalisation d'un plan d'implantation

Il est proposé et résolu à la majorité d'entériner le mandat donné à la firme « Les architectures Gosselin Inc. » par le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell pour la réalisation d'un plan d'implantation. Ce plan est préalable à l'installation du gazébo.

ADOPTÉ

5251-06-17

5. Travaux rang St-Antoine

Il est proposé et résolu à l'unanimité de mandater la firme MSH afin de supporter, si requis, le service d'ingénierie de la MRC. Le service d'ingénierie de la MRC est mandaté d'effectuer les relevés de terrain et les plans et devis pour des travaux de réfection du rang St-Antoine.

ADOPTÉ

5252-06-17

6. Demande de subvention au programme PUIT

Il est proposé et résolu à l'unanimité de mandater la firme MSH afin d'effectuer, au nom de la Municipalité, une demande de subvention dans le cadre du programme PUIT. Le Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT) soutient financièrement la clientèle admissible dans la mise en place d'installations individuelles de traitement des eaux.

ADOPTÉ

5253-06-17

7. Demande de contribution – sentier pédestre

CONSIDÉRANT QUE le Parc des Grandes-Rivières du Lac Saint-Jean envisage la construction d'un sentier pédestre vers la 10^e chute de la rivière Mistassini à Notre-Dame-de-Lorette;

CONSIDÉRANT QU' avec un investissement dépassant les dix millions de dollars (10 M\$), le secteur des Quatre-Chutes du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean représente aujourd'hui le projet le plus ambitieux en matière d'écotourisme au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les retombées économiques annuelles de ce projet sont estimées à **629 000 \$** pour la région.

Le vote est demandé et résolu à la majorité :

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette accepte d'investir un montant de **35 000 \$** pour la réalisation d'un sentier pédestre, qui reliera la 9^e à la 10^e chute de la rivière Mistassini. Le conseil Municipal comprend que cette infrastructure est essentielle pour compléter le maillage du secteur et enrichir l'expérience des visiteurs et par le fait même, les conduire au cœur du village par la suite.

ADOPTÉ

5254-06-17

8. Nomination d'une greffière adjointe et d'une présidente pour les élections 2025

Il est proposé et résolu à l'unanimité de nommer madame Vivianne Larouche greffière adjointe et présidente des élections municipales 2025 de la Municipalité.

ADOPTÉ

5255-06-17

9. Acquisition du service Gonet

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'acquérir le service Gonet-Azimut, permettant d'intégrer et de consulter les données géospatiales et descriptives de la Municipalité, pour un coût unique approximatif de **5 000\$** ainsi qu'un coût récurrent approximatif de **1 500\$** par année.

ADOPTÉ

5256-06-17

10. Ajout d'un lampadaire prêt du 97-99 rang St-Joseph

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'implantation d'un nouveau lampadaire sur le rang St-Joseph prêt du 97-99. Une vérification devrait être faite pour savoir si c'était nécessaire à d'autres endroits.

ADOPTÉ

5257-06-17

11. Comité artisanal - Subvention

Il est proposé et résolu à la majorité de donner au comité artisanal une contribution financière de **2 000 \$** pour le financement de leurs activités. Cette contribution est conditionnelle à la production, par le comité artisanal, d'une reddition de comptes au plus tard le 31 décembre 2025.

12. Période de questions du public

13. Varia

14. Levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h18.

Rita de Launière,
Mairesse

Charles Whissell,
Directeur général par intérim